

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
SECRETARIAT GENERAL
Direction des Séances
Division des plénières

SESSION ORDINAIRE
DE SEPTEMBRE 2024
(1^{ère} S.O)

PROCES-VERBAL N° 16 DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom left corner of the page.

Palais du Peuple

A handwritten signature in blue ink is located in the bottom right corner of the page.

I. DE LA REPRISE

La séance, suspendue, le mardi 10 décembre dernier, est reprise ce jeudi 12 décembre 2024, à 14 heures 38 minutes, dans la salle des Conférences internationales du Palais du peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE, Président du Sénat.

Sur 109 membres qui composent le Sénat :

- 80 membres sont présents.
- 12 membres sont excusés
- 09 membres sont absents.

Il s'agit de :

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1. AFANI IDRISSE Mangala | 6. ISENGE NDELO BOKEKA Corneille |
| 2. BANIO DEBHO Daniel | 7. LODI EMONGO Jules |
| 3. BASEANE NANGAA Christophe | 8. MUHANZI MUBEMBE Eustache |
| 4. EKUMBO LONGULU Moïse | 9. NKULU MBUYA Hervé |
| 5. ILUNGA KITOMBOLWE Alain | |

- 08 sièges sont à pourvoir

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après l'adoption des procès-verbaux n° 14 et n° 15 de deux dernières séances, l'Assemblée plénière procède à l'**examen et à l'adoption du rapport de la Commission spéciale relatif à la synthèse nationale des rapports des vacances parlementaires pour la période du 13 août au 14 septembre 2024.**

A ce sujet, le Président indique que le débat va porter sur les recommandations étant donné que le rapport de la synthèse nationale est le résumé des rapports des vacances parlementaires adoptés et déposés par les Groupes provinciaux et que toutes les provinces y étaient représentées.

Après le mot du Rapporteur adjoint, en sa qualité de Président de la Commission spéciale, le Rapporteur de ladite Commission donne lecture du rapport. Un débat s'engage et axé notamment sur :

- la suppression, à la page 11, de l'adjectif « totale », après le terme « insécurité », dans la province du Haut Katanga et l'élagage, à la page 82, du point 10 relatif à l'indemnisation des victimes de la guerre de 6 jours dans la province de la Tshopo ;
- la proposition de nouvelles recommandations communes et spécifiques aux provinces, formulées comme suit :

1. *Recommandations communes*

- la réhabilitation des routes d'intérêt national et de desserte agricole ;
- la mécanisation, l'affectation et la rémunération régulière des fonctionnaires de l'état dans toutes les administrations provinciales ;
- la restitution des biens de l'Etat spoliés ;
- l'interdiction de la circulation des militaires dans certains territoires et villages ;
- le respect du pouvoir coutumier et la protection des droits des autochtones ;
- le désenclavement des territoires ;
- la transmission des rapports des vacances parlementaires dans le délai ;
- le suivi régulier des recommandations et résolutions prises par le Sénat en faveur des provinces.

2. *Recommandations spécifiques :*

- la réhabilitation du port de Moba, dans la Province du Tanganyika ;
- la réhabilitation du pont Kwango dans la province du Kwango ;
- la réhabilitation de l'aéroport de Tshumbe et l'opérationnalisation de Lumumba-Ville dans la province du Sankuru ;
- la lutte contre les érosions dans la ville de Kenge et Masimanimba ;
- la relance des activités de la SOTEXKI et la restitution de ses matériels par l'Inspection Générale des Finances ;
- la relance des travaux de construction du port en eaux profondes de Banana ;
- l'éradication du phénomène « coupeurs des routes » sur la RN1 dans la province du Kongo-Central ;
- la clarification des frontières entre la République Démocratique du Congo et la République du Congo afin de faire échec aux convoitises des peuples nilotiques présentes dans à Luozi, au Kongo-Central.

Après les réponses de la Commission spéciale, le débat est clos. L'Assemblée plénière adopte le rapport moyennant les amendements présentés ci-hauts.

En fin de séance, les Sénateurs Faustin LUANGA MUKELA et LINGEPO MOLONGA Michel interviennent par motion d'information respectivement sur :

- les mauvaises conditions d'accueil des parlementaires lors de la séance du Congrès ;
- le décès de plusieurs personnes, le mercredi 11 décembre dernier suite, d'une part, à un conflit de terres entre les populations des villages de Ngonzi-Balele et Bokutu, d'autre part, des échauffourées entre les éléments de la Police nationale congolaise et un groupe d'habitants du village de Ngale, dans la province de la Mongala, après la confiscation des véhicules appartenant aux sujets chinois, d'autre part.

Sur ce, le Président suspend la séance et annonce la prochaine le lendemain.

Il est 16 heures 28 minutes.

Fait à Kinshasa, le 12 décembre 2024

La Rapporteuse,

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Le Président,

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE